

DÉPARTEMENT

Saône et Loire

DE DEMIGNY 71150

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le 28/01/2026
ID : 071-217101708-20260127-02_2026-DE



Séance du 27 janvier 2026

Date : 27/01/2026

Numéro : 02-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION

22/01/2026

DATE D’AFFICHAGE

30/01/2026

L’an deux mille vingt-six, le 27 janvier à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Pascale PERIER, Florence BOURNAT, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRE, Gérald NEVORET, Guy CONON, François MAUCHAND, Mickael PAVAT.

Absents excusés : Mr Christophe JACQUEMARD, Mmes Christiane DEBATTY, Fernande HELENA.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mme Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Mme Fernade HELENA a donné pouvoir à Mme Marie-Claire DILLY

Mme Christiane DEBATTY a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Finances FAPC 2026

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2021, a validé des adaptations au règlement intérieur 2022/2026 du FAPC Fonds d’Agglomération aux Projets Communaux du Grand Chalon, visant à simplifier le dispositif, à promouvoir l’équité entre les communes et à favoriser la transition énergétique sur le territoire. Les projets communaux soutenus doivent s’inscrire dans l’un des domaines d’intervention suivants :

- Projets de développement durable
- Projets d’attractivité du territoire
- Travaux de voirie

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **DEMANDE** le FAPC pour le programme de voirie 2026 – subvention : 4000€- estimation programme 22 580.00€ HT.

- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision ;

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY

